

## CE DGI du 31 Aout 2016

Déclarations des élus Sud Aérien au CE DGI du mois d'Août 2016 :

### **1/ NON AU LICENCIEMENT DE VINCENT MARTINEZ**

La sentence est tombée : le ministre du travail ou plutôt de la matraque et du chômage a donné son accord aux patrons d'Air France pour licencier Monsieur Martinez, salarié d'Air France Industries.

Manifestement la haine de classe a été le fil conducteur de la direction Air France et du gouvernement qui utilise son pouvoir régalien pour licencier un élu du personnel en ne respectant pas la décision de l'Inspecteur du travail. Ce régime de faveur accordé au ministre du travail est une bastille contraire à l'esprit de la république car il permet à un ministre de se soustraire aux obligations de respect du citoyen et de ses droits qui sont bafoués par un esprit partisan.

C'est l'arbitraire qui prévaut dans cette décision, digne héritier des procès d'exception. Actuellement, l'autoritarisme est manifestement une règle en matière de droit social. La répression est l'outil de cette conception d'une justice qui cogne sur les syndicalistes et qui protège dans le même temps les puissants et les tricheurs.

D'ailleurs sur quel motif s'est basé le ministre pour remettre en cause la décision d'un professionnel du droit du travail, en particulier l'inspection du travail, fonctionnaire de son propre ministère. Le travail de l'inspecteur est légitime et reconnu pour le traitement de tous les cas de salariés confrontés aux problématiques du droit du travail. Mais pourquoi pas dans ce cas présent ?

En définitive les élus du personnel ne sont pas protégés mais fragilisés et menacés par ce dictat anti-social.

Le ministre avait le devoir de justifier sa décision, de l'argumenter. C'est sans gêne et faute d'arguments que la décision inique est tombée en période estivale, histoire de mieux fragiliser la famille de notre collègue pour une rentrée pleine de désespoir, comme un assassinat social bien programmé.

Avec cette affaire nous basculons dans le dénigrement de la représentativité. La légitimité d'un délégué du personnel n'est pas contestable, elle est l'émanation de la confiance donnée par ses collègues de travail pour une mission de bénévolat. Cela n'a rien à voir avec celle d'un ministre nommé sans légitimité. Parlons de certains ministres qui planquent leur argent dans les paradis fiscaux ou d'autres qui sont empêtrés dans des affaires de corruption, et pourtant eux ne sont pas licenciés ni privés de leur travail. Ils n'ont de compte à rendre à personne mais ils se permettent de juger et d'exclure.

Un ministre qui se dit social, doit utiliser ce pouvoir non pas pour punir et sanctionner mais pour réparer afin de tourner la page et rebondir pour créer d'autres perspectives pour un contexte social apaisé.

On nous parle d'unité nationale chaque jour et bien parlons-en... Ici elle décapite une famille en la mettant au bord du précipice. On peut briser des vies, ici c'est une question d'éthique, une question de veines, de notre appartenance sociale.

Vous préférez monter des murs et des corridors, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous condamnons la collusion entre le pouvoir et la direction de notre compagnie qui ne vise qu'à briser des vies. Cette complicité est vide d'humanité, cette décision est contraire à la sérénité dont nous avons besoin.

Ce signe que vous venez de nous envoyer est très clair et porte la division ainsi que l'insolence d'une haine sociale grave. Nous devons en tenir compte pour ne pas laisser sur le bord de la route tous nos collègues.

### **Infos Economiques :**

Deux chantiers de restitutions avion B777 (OSYD et ONOU) seront effectués pour Air Austral à MT.CG à partir d'Octobre 2016.

En ce qui concerne le courrier envoyé par les agents du service NDT (MM.WT) à Anne Brachet sur leurs problématiques, la DG déclare en séance : « *Je ne répondrai pas au courrier des agents de MM.WT, ce sujet est traité par les équipes locales !* »

## 2/ PAS DE SANCTIONS AU CMH (Centre Maintenance du Hub)

Suite à la demande de sanction du 1<sup>er</sup> degré contre un mécanicien avion du CMH, l'ensemble des techniciens du secteur se sentent révoltés d'une telle décision. Cette goutte d'eau vient faire déborder un vase déjà bien trop plein. Tous prennent pour eux cette sanction.

Les 03/08 et 05/08, toutes les équipes du soir et du matin ont donc tenu à rencontrer la direction locale pour avoir un échange sur le sujet.

Il est temps de prendre en compte les revendications récurrentes du secteur :

- augmentations des effectifs
- augmentations des salaires
- réévaluation de la filière en promouvant N4 tous les N3 ayants au moins 3ans d'ancienneté
- Diminuer la fatigue liée au 3/8 en diminuant le nombre d'heures et de jours travaillés par cycle

Les salariés ont mis en avant leur ras le bol général sur les conditions de travail et l'organisation désastreuse qui les fatigue physiquement et moralement.

Accidents du travail et fautes d'attention sont de plus en plus fréquents. Les techniciens interviennent maintenant sur des avions sur lesquels ils ne sont pas forcément qualifiés. Cette nouvelle mixité entre personnels qualifiés et non-qualifiés empêche un regard croisé qui autrefois permettait de rattraper d'éventuelles erreurs lors des interventions ... Tout ce contexte vient altérer la sécurité des vols.

Le sous-effectif n'est plus supportable, et les problèmes de fond perdurent : avancement, ancienneté, pose de congés, jours fériés, diminution de la rémunération horaire...

Les agents du CMH vous demandent de venir les rencontrer directement pour vivre avec eux une journée de leur activité de mécanicien de piste et débattre du manque de considération qu'ils ressentent.

### Projet d'évolution de l'organisation de la maintenance escales Frances

Suite à la fusion des trois filiales Régional, Airlinair et Britair sous la nouvelle entité HOP, les maintenances de ces filiales ont, elles aussi, fusionné. HOP a sollicité la DGI pour effectuer de l'assistance sur certaines escales sur des Embraer, ATR et CRJ.

Ce nouveau partenariat (avec MT.LK) visera à dégager des synergies et à optimiser le personnel sur les escales de Brest, Nantes, Bordeaux, Biarritz, Pau, Toulouse, Montpellier, Perpignan, Marseille, Toulon, Nice.

A l'heure actuelle, le service Maintenance en ligne MT.LK est composé de 4 managers, 7 AMDE et 55 Techniciens.

Pour Sud Aérien, ce projet visera surtout à faire baisser les effectifs globaux (Air France + HOP). De plus, nous serons vigilants sur le plan de formation qui devra inclure obligatoirement des qualifications de type.

### Infos du Bureau du Comité d'établissement

- Le taux de remplissage pour le spectacle de l'arbre de Noël a dépassé 60%. Il ne reste que quelques semaines pour s'inscrire.
- Concernant la péréquation Restaurant, tous les CE sauf le CE Informatique ont signé un protocole. En conséquence, tous les CE signataires, pour équilibrer leurs comptes, doivent faire payer un droit d'entrée aux agents AF de l'Informatique lorsque ceux-ci viennent se restaurer.
- Un médiateur a été désigné par le CCE afin de trouver une solution sur l'avenir du Comité Central d'Entreprise. Sud Aérien va rencontrer prochainement ce médiateur afin d'exposer notre vision, pour un CCE réformé qui devra être plus équitable. Nous lui fournirons donc une étude ainsi qu'un plan de financement, fidèles à notre conception solidaire, ou chaque CE participe équitablement au CCE (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

### Motion des élus du CE DGI

Depuis le 05 Octobre, notre collègue Vincent subit les affres d'un parcours digne des plus mauvais films de fiction. Un CCE avec des annonces de 2900 suppressions de postes... 36 heures de garde à vue... Une procédure de licenciement initiée par Air France mais refusée par l'Inspection du Travail... Un recours d'Air France auprès du ministère du travail... Une validation de licenciement du ministère hors délai selon le code du travail.

Pourtant Vincent a toujours donné entière satisfaction dans son métier, et ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie sont excellentes au vu de son historique de carrière.

L'acharnement « politique » ainsi que le traitement non justifié dont il est victime doit cesser.

Pour ces raisons les élus de la session exigent de la direction la réintégration de notre collègue Vincent.

Votes/

**POUR : SUD AERIEN, UNSA, CGT, CFDT**

**CONTRE : -**

**Abstention : -**

La CGC sort de la salle pour ne pas participer au vote